

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

**\* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **AISIN Premium ATF 6**

· Code du produit: ATF-92001 & ATF-92005

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC17 Fluides hydrauliques

· Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Emploi de la substance / de la préparation

Huile hydraulique

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

**AISIN-Europe .SA.**

Avenue de l'Industrie 21,

1420 Braine L'Alleud

Tel.: +32 387 01 10

· Service chargé des renseignements:

AISIN Europe Aftermarket - [www.aisinaftermarket.eu](http://www.aisinaftermarket.eu)

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Téléphone à 112 (Numéro de téléphone d'urgence européen, disponible partout dans l'UE, sans frais)

**\* RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

Nom du produit: AISIN Premium ATF 6

(suite de la page 1)

## \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### • 3.2 Mélanges

#### • Composants dangereux:

CAS: 72623-87-1 EINECS: 276-738-4 Reg.nr.: 01-2119474889-13	huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50 -100%
CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Reg.nr.: 01-2119480375-34	distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10 - <25%
CAS: 125643-61-0 ELINCS: 406-040-9 Reg.nr.: 01-0000015551-76	mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle Aquatic Chronic 4, H413	1 - <2,5%
CAS: 36878-20-3 EINECS: 253-249-4 Reg.nr.: 01-2119488911-28	bis(nonylphenyl)amine Aquatic Chronic 4, H413	1 - <2,5%
ELINCS: 424-820-7 Reg.nr.: 01-0000017126-75	Alkyl phosphite ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H312	0,1 - <1%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### • 4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### • 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### • 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### • 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

### • Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### • 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### • 5.3 Conseils aux pompiers

#### • Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### • 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

### • 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### • 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

### • 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

Nom du produit: AISIN Premium ATF 6

(suite de la page 2)


Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation d'une nappe d'huile.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m<sup>3</sup> et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m<sup>3</sup>.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
 Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.
  - **Matériau des gants** Gants résistants à l'huile
    - Caoutchouc nitrile
    - Gants en PVC
    - Gants en néoprène
    - Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,35$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

Nom du produit: AISIN Premium ATF 6

(suite de la page 3)

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<ul style="list-style-type: none"> <li>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>Indications générales.</li> <li>Aspect: <ul style="list-style-type: none"> <li>Forme: Liquide</li> <li>Couleur: Rouge</li> </ul> </li> <li>Odeur: Caractéristique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement d'état <ul style="list-style-type: none"> <li>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.</li> </ul> </li> <li>Température de suintement: <ul style="list-style-type: none"> <li>Point d'écoulement: -60 °C (ASTM D97)</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Point d'éclair: &gt;110 °C</li> <li>Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.</li> <li>Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</li> <li>Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.</li> <li>Limites d'explosion: <ul style="list-style-type: none"> <li>Inférieure: Non déterminé.</li> <li>Supérieure: Non déterminé.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Densité à 20 °C: 0,855 g/cm<sup>3</sup></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Viscosité: <ul style="list-style-type: none"> <li>40 °C: 29,6 mm<sup>2</sup>/s (ASTM D445)</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Teneur en solvants: <ul style="list-style-type: none"> <li>Solvants organiques: 0,0 %</li> </ul> </li> <li>9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.</li> </ul>	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**\* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Alkyl phosphite		
Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

Nom du produit: AISIN Premium ATF 6

(suite de la page 4)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement**

LL/EL/IL50 | &gt; 100 mg/l (fish) (OECD 203)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:**

Nocif pour les poissons.

· **Remarque:**

This material is expected to be harmful to aquatic organisms. The product has not been tested. The statement has been derived from the properties of the individual components.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

13 01 10\* | huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**

néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

Nom du produit: AISIN Premium ATF 6

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA</li> <li>· Classe</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>· ADR/ADN, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.5 Dangers pour l'environnement:</li> <li>· Marine Polluant:</li> </ul>	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux:
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucun des composants n'est compris.

Conditions de limitation: 3

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Service établissant la fiche technique:
- Contact:
- Acronymes et abréviations:

Product safety department.

Product safety department

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2017

Numéro de version 1

Révision: 20.07.2017

**Nom du produit: AISIN Premium ATF 6**

(suite de la page 6)

· **Sources.**

EC/453-2010

\* Données modifiées par rapport à la version précédente